

DELIBERATION
CC_2021_005

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

OBJET :

Affaires générales

Avis de la CCPC sur le projet de décret modifiant le décret de création de l'Etablissement public Foncier (EPF) afin de permettre l'extension de l'intervention de l'EPF sur le département de la Somme

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2021

Délibération CC_2021_005

Avis de la CCPC sur le projet de décret modifiant le décret de création de l'Etablissement public Foncier (EPF) afin de permettre l'extension de l'intervention de l'EPF sur le département de la Somme

Le Conseil Communautaire,

Vu le courrier en date du 10 décembre 2020, Monsieur le Préfet du Nord nous a saisi pour avis sur un projet de modification des statuts de l'Etablissement Public Foncier du Nord – Pas-de-Calais.

Considérant que cette modification est engagée afin d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas-de-Calais au département de la Somme.

Qu'en effet, les problématiques et enjeux en matière de revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, la mobilisation du foncier pour le logement ou pour l'activité économique, la reconversion des friches, la prise en compte des risques et notamment littoraux ou encore la préservation d'espaces naturels remarquables, mais aussi le déficit d'ingénierie en faveur du recyclage foncier, militent pour que les territoires de la Somme puissent être accompagnés par un EPF.

Considérant que la modification des statuts de l'EPF nécessite l'avis du Conseil régional, des Conseils départementaux, des organes délibérants de EPCI à fiscalité propre compétents en matière de PLU ainsi que des communes de plus de 20 000 habitants non-membres de ces EPCI (art L321-2 du code de l'urbanisme).

Considérant que Monsieur le Préfet a souhaité élargir la consultation à l'ensemble des EPCI du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Le conseil communautaire est ainsi invité à émettre un avis dans un délai de trois mois.

Vu la note explicative sur ce sujet,

Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

- De se prononcer en faveur de la modification du décret de création de l'Etablissement Public Foncier du Nord – Pas-de-Calais afin de permettre son intervention sur le territoire de la Somme.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOURRY

